

ANNONCE A PUBLIER
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

PROCEDURE ADAPTEE

(Articles R2123-1¹ + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

Journal d'annonces légales (JAL)

- **Les Affiches de Grenoble : collectivites@legalcie.fr**

I. Acheteur

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Monsieur le Maire, Stéphane GUSMEROLI

Adresse : 8 Place de la Mairie – 38380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Téléphone : 04.76.88.60.18

E.mail : accueil@saintpierredechartreuse.fr

L'acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur.

II. Procédure de passation

- Procédure adaptée (Articles R2123-1¹ + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

III. Objet du marché

**Les Eaux :
Mise en séparatif du réseau d'assainissement**

IV. Lieu(x) d'exécution

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

V. Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : Août 2026

Durée prévisionnelle : 4 mois hors phase légale de préparation des travaux

VI. Allotissement

Néant (Voir règlement de la consultation)

VII. Fractionnement

Le marché comprend une tranche ferme et 2 tranche optionnelles.

VIII. Caractéristiques principales

Réalisation de réseaux EU et EP en polypropylène Ø200 et PVC Ø315

IX. Variantes

Les variantes sont interdites.

X. Obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse

<https://www.marches-securises.fr>

XI. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Voir Règlement de la consultation.

XII. Date limite de réception des offres

Le vendredi 17 juillet 2026 à 12 heures dernier délai

XIII. Modalités de dépôt des offres

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr/>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le règlement de consultation.

XIV. Délai de validité des offres

120 jours (cent vingt jours)

XV. Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

1. Valeur technique de l'offre - coef : 30 %
2. Prix - coef : 70%

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au règlement de consultation

XVI. Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

XVII. Date d'envoi de l'avis à la publication

Lundi 22 Juin 2026

Classification (pour le BOAMP)

ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GESTION DES DECHETS - 90 O